

Le Causse de l'entre deux guerres

(1919-1928)

Le 11 Novembre 1918, l'armistice est enfin signé dans la forêt de Compiègne, dans le wagon-restaurant du train d'état-major du maréchal Foch, à 5h 15 du matin, avec cessez-le-feu effectif à 11h (quelques dizaines de malheureux tomberont donc encore APRÈS la signature de l'armistice!). Il est paraphé par le maréchal Foch, représentant de gouvernement français, et Matthias Erzberger, représentant du nouveau gouvernement socialiste allemand (le Kaiser Guillaume II avait abdiqué le 9 novembre), qui sera assassiné le 26 août 1921 par un déçu de la capitulation allemande.

Dans le Causse, c'est une volée de cloches, et un concert de clairons qui accueillent l'événement... Et pourtant!!! Ce conflit aura fait en tout 10 millions de morts, et 21 millions d'invalides et mutilés (pour la France, 1,4 million de morts et 4 millions de blessés).

Si Novembre 1918 voit enfin la fin de la Grande Guerre, le soulagement que cet armistice apporte est de courte durée... Un nouveau cataclysme s'annonce, la pandémie de «grippe espagnole». Cette épidémie mondiale va causer le décès de 50 millions de personnes: elle est encore plus meurtrière que la Grande Guerre! C'est la catastrophe sanitaire la plus importante depuis l'épidémie de la Grande Peste Noire de 1347/1348, qui avait fait disparaître 40 % de la population mondiale...

Au Causse, la grippe espagnole frappa en deux épisodes principaux: d'abord 3 décès entre le 6 et le 14 Novembre 1918: Marie Causse, Antoine Alibert (époux Ruc, le grand-père de Jean-Pierre), et Rose Toureilles (épouse Arnaud). Puis, après trois mois de répit, 6 décès supplémentaires entre le 14 et le 25 Février 1919: Félicité Allary (veuve Dusfour, une grand-mère de Thérèse, Suzanne et Didier), Louise Cournut, Joseph Vialla dit «Nanou» (veuf Aguilhon, un arrière-grand-père de Michel), Marie Vialla (veuve Plagnol), Marie Coulet et Marie Salançon (épouse Dusfour, une arrière grand-mère de Claude Séneray et Michel Vialla). Pour l'anecdote, Marie Salançon a été contaminée en allant faire la veillée funèbre de Nanou, son futur beau-frère! Une dernière offensive de la maladie fera une victime en Avril 1919 (Marie Vialla). A part deux exceptions (Antoine Alibert, 44 ans et Louise Cournut, 20 ans), ils étaient tous sexagénaires, ou plus!

L'hécatombe de la 1ère guerre mondiale (24 tués, «Morts pour la France») et de l'épidémie de grippe espagnole (10 décès) qui suivit, vont amputer l'agriculture caussenarde de ses bras... Elle va alors se spécialiser dans la vigne, rare culture à pouvoir supporter tout à la fois sécheresse, sols pauvres et peu profonds.

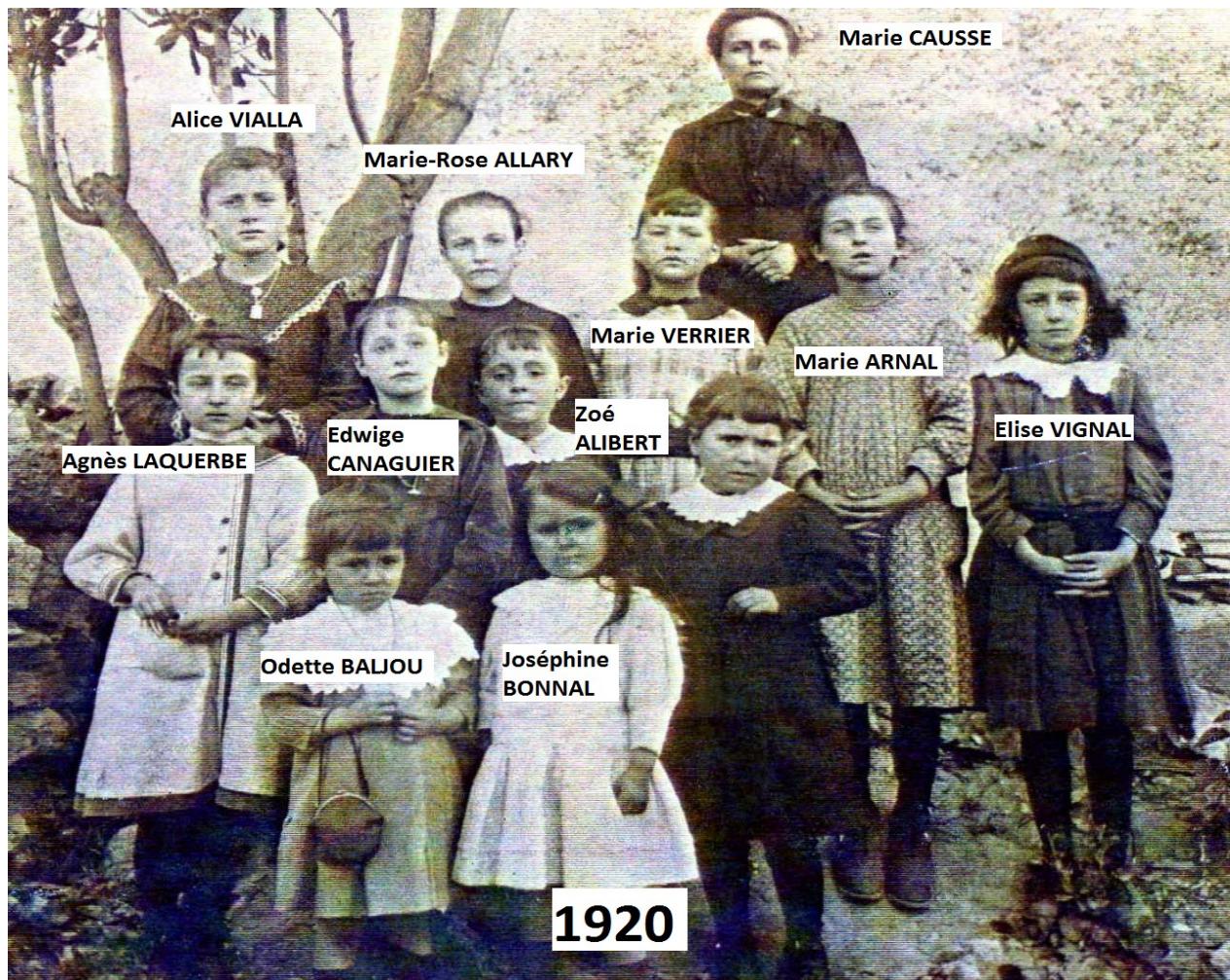
Simultanément, va se produire, faute d'un nombre suffisant d'hommes en âge de convoler, une importante émigration féminine.

Il est bien loin, le temps de la splendeur caussenarde, et des presque 600 habitants du milieu du XIX^e siècle! Évidemment, la plus grande partie de la population masculine caussenarde occupe une activité agricole!

A la fin de la Grande Guerre, le moulin de Bertrand, déjà dépouillé de son activité de bac pour traverser l'Hérault, ne fonctionne plus du tout!

Le Conseil Municipal décide d'une avance de 1 000 frs pour créer une boulangerie municipale (achat de farine et salaires de l'employé boulanger et de la vendeuse).

Pour Marie Causse, l'institutrice (et épouse du maréchal-ferrant), c'est la dernière année de fonction à l'école des filles... Ça mérite bien une photo de classe!



Le 25 Octobre 1919, l'État s'engage à donner des subventions, établies en fonction du nombre de morts local, à toute Municipalité désireuse de se doter d'un Monument au Morts.

Le 10 Décembre 1919, suite aux nouvelles élections municipales de la semaine précédente, le Conseil renouvelé élit un nouveau Maire (Léon Vignal), et un nouvel adjoint (Jean Vialla).

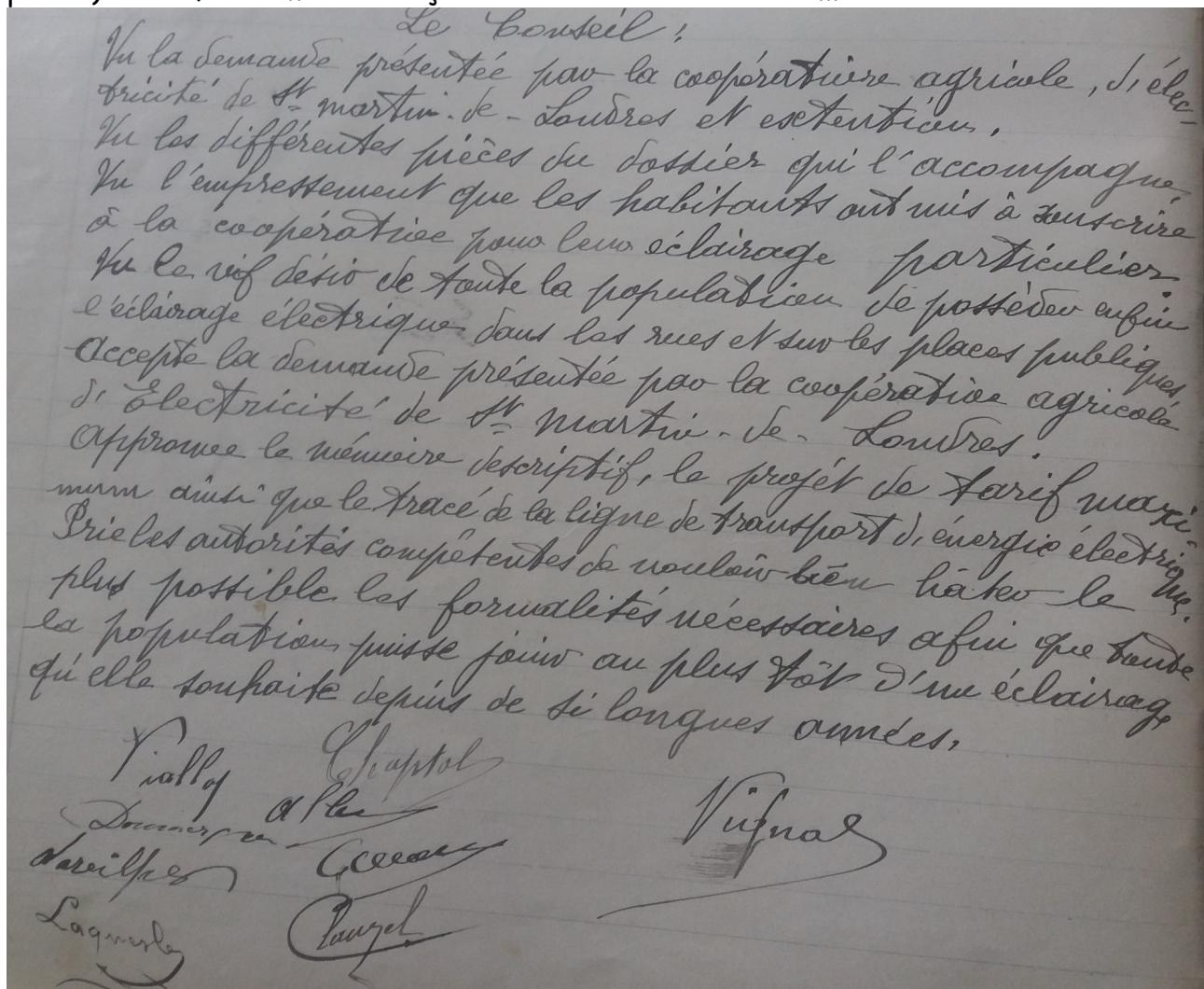
Le 4 Janvier 1920, l'adjudication du factage des dépeches, mise à prix à 200 frs est adjugée à Marie Ruc, veuve de Antoine Alibert (le grand-père de Jean-Pierre)

pour 400 frs.

Le samedi 16 Octobre 1920 voit la dernière foire aux moutons se tenir dans le village. En effet, on constate une très forte diminution du cheptel ovin, qui passe de 6000 têtes en 1880 à 1000 têtes juste après la grande guerre.

Le 25 Novembre 1920, de grosses réparations urgentes s'imposent dans l'école des filles: un devis va être soumis au Conseil, afin de réaliser les travaux à la belle saison.

Le 2 Janvier 1921, une demande de la Coopérative Agricole d'Électricité pour la concession et la distribution d'énergie électrique (pour l'éclairage des rues et les privés) et de force motrice reçoit un accueil enthousiaste ...



Le 9 Janvier 1921, l'adjudication de factage des dépeches, avec mise à prix à 300 frs est accordée à Clément Vignal pour 370 frs (contre Marie Ruc, 400 frs et Justin Clavel, 485 fr, car «...sa soumission est la plus avantageuse pour la Commune...»). Le même jour, annonce d'un recensement de population pour le 6 Mars prochain. Le Conseil vote 200 frs de crédits: 100 frs pour la prise en charge des imprimés nécessaires, et 100 frs pour l'agent recenseur (Mr Thérond, le secrétaire de Mairie).

Le 13 Février 1921, soutien municipal à la construction d'une usine hydro-électrique, «... l'usine et son réseau étant d'utilité publique, il convient de soutenir et d'encourager le projet de sa création par tous les moyens possibles...».

Le 26 Mars 1921, un télégramme de la Préfecture annonce une attribution à la Commune de 2 479 frs: «...le Conseil demande au Préfet d'en utiliser 2 400 frs pour ériger le Monument aux Morts pour la Patrie...».

Le 14 Mai 1921, des travaux urgents sont nécessaires à l'école des filles. Ils seront effectués par l'entreprise de Louis Rodier, «... dont le devis est laborieusement et consciencieusement élaboré et dressé dans l'intérêt de la Commune (2 766 frs)...».

Le 12 Juin 1921, pour les mêmes travaux à l'école des filles: «...le Conseil sollicite de la Commission départementale de Secours la somme de 1 500 frs dès que possible, afin que les réparations soient faites avant la rentrée du 1er Octobre, et s'engage à voter le complément sur l'excédent des recettes de l'exercice en cours...».

Le 17 Juin 1921, relèvement du prix des concessions au cimetière.

Le 29 Septembre 1921, installation d'une nouvelle institutrice publique, Mlle Lacombe. Elle posera pour la photo de classe.



Le 4 Octobre 1921, la Commission Départementale accorde une subvention de 1 350 frs pour les travaux à l'école des filles... Pour clore le solde, le Conseil y affectera 651 frs de contributions indirectes, 395 frs de dépenses non effectuées en 1920 et 370 frs de taxes additionnelles pour 1921.

Le 29 Octobre, le salaire du garde-champêtre est porté à 1 200 frs annuels. Le même jour, l'assistance mensuelle aux vieillards est portée de 10 à 15 frs.

Le 15 Janvier 1922, le factage des dépêches (mise à prix, 400 frs) est accordé à Louis Rodier pour 425 frs (contre Joseph Vignal, qui demande 500 frs).

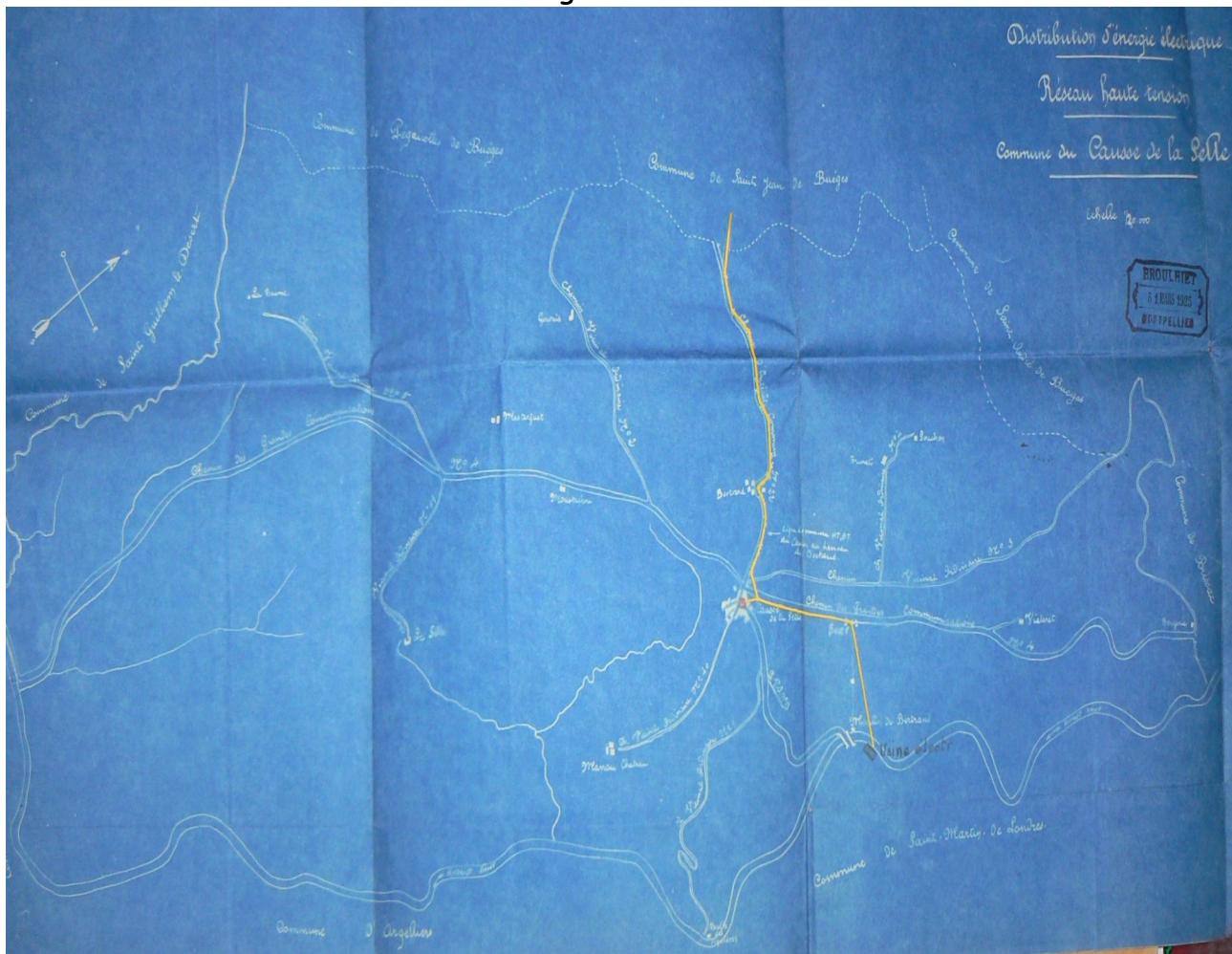
Le 20 Mars 1922, séance consacrée au Monument aux Morts pour la Patrie. Le Conseil décide alors «... de mettre sa construction en adjudication publique,

d'approuver le choix de Mr Canal (agent-voyer de Saint-Martin de Londres) pour en dresser les plans, d'y affecter la somme de 2 394 frs provenant d'un excédent de recettes de 1921, et demande à Mr le Préfet d'en ordonner le versement dans la caisse du Receveur Municipal avant le 15 mars...». Simultanément, le Conseil examine l'offre de donation du 6 Mars de Mme Rachel Plagnol (de Gervais) qui propose d'offrir une pièce de terre avec mûriers (cadastrée C 232 et C 233) de 171 m², face à la Mairie, pour servir d'emplacement au Monument aux Morts pour la Patrie.

Le 22 Novembre 1922, la Direction des Postes demande de fixer le service du courrier en camionnette depuis Saint Martin de Londres. Le Conseil décide: «...arrivée au Causse à 11h, et départ vers Saint-Martin à 12h45, du lundi au samedi...». Rétribution, 4 frs/jour, mais le Conseil demande à Mr le Préfet de pouvoir prélever les fonds nécessaires pour payer ce service sur les excédents de 1922.

Le 14 Février 1923, des voix s'élèvent dans le Conseil pour remettre en cause le choix de Saint-Martin de Londres pour le portage du courrier en camionnette, en lui opposant Ganges... Les avis sont partagés et un vote (à bulletin secret) s'impose... Ganges recueille 4 voix, Saint Martin 3 voix, et 3 voix de vote blanc. Une demande sera donc effectuée auprès de l'administration pour que le portage du courrier en camionnette se fasse depuis Ganges.

En cette année 1923, la pose de la ligne à haute tension est enfin terminée entre l'usine du moulin de Bertrand et le village.



A l'intérieur du village, l'énergie électrique est distribuée selon un tracé précis (les points jaunes représentent les ampoules).



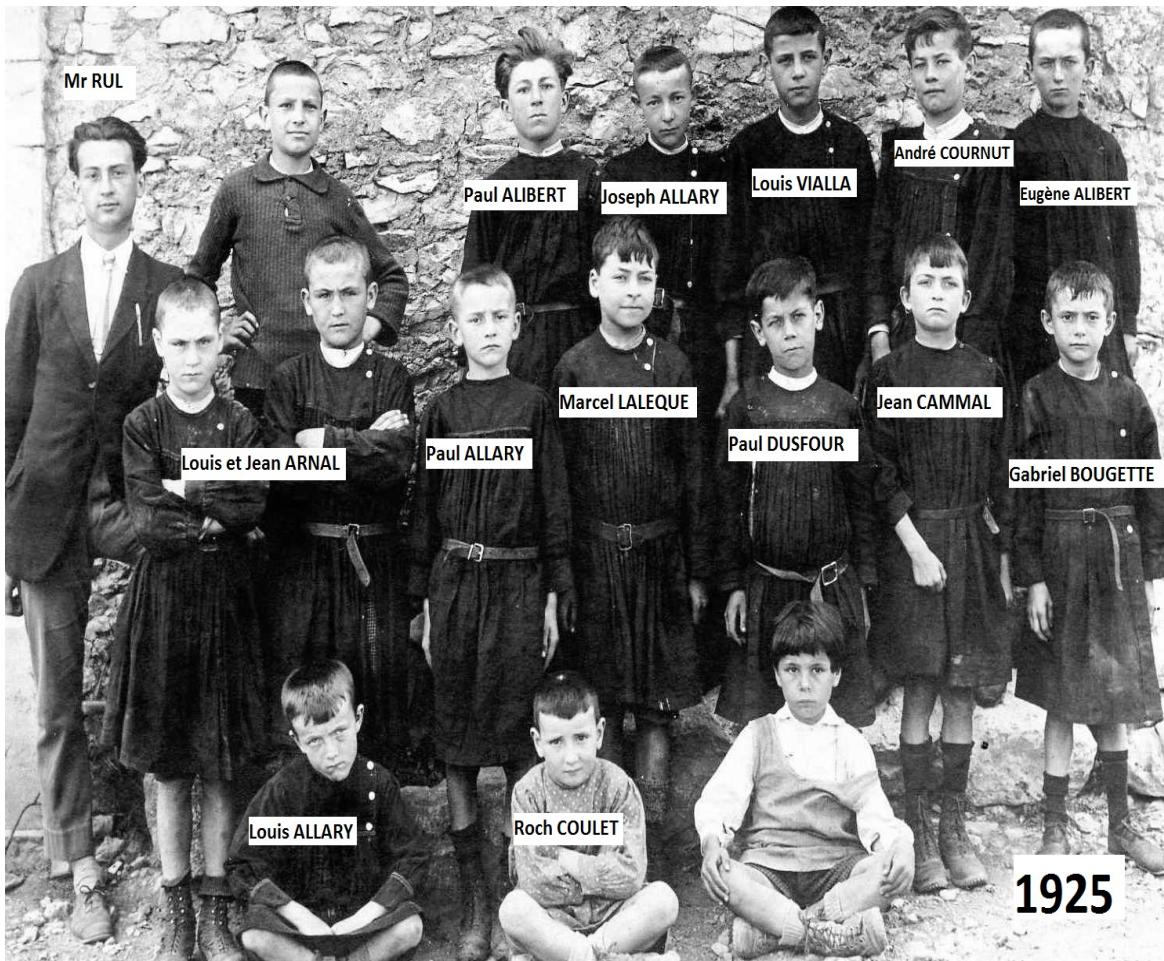
Le 2 Septembre 1923, participation de la Commune aux dépenses d'installation du réseau communal électrique, et de son transformateur.

162

La Commune s'engage à participer aux dépenses de premier établissement du réseau communal et du poste de transformation destiné à l'alimentation. Cette participation consistera en une somme forfaitaire de 13700 francs payable en vingt ans par communautés de 9214,08, au taux d'intérêt de 3 %. Cette communauté comprend les intérêts et l'amortissement de la dette de ce dessus en vingt années, où date de l'année qui suivra la signature du contrat de concession pour le réseau après le paiement de la vingtaine dernière. La Commune s'engage à payer, en outre, une somme annuelle de 800 francs représentant le prix de l'éclairage public fixé par le calcul des charges à 50 francs par lampe de 28 bougies, ainsi qu'une somme de 360 francs pour parfaire le montant de la dépense inscrite au budget de 1924, au total de 2132 francs. Ainsi fait et délivré les jours, mois et an que dessus. Et voit signé, Les membres du Conseil. Le Maire.

Noyal

Le 30 Septembre 1923, installation d'un instituteur stagiaire, Mr Rul. Deux années scolaires plus tard, il posera pour la photo de classe....



Le 2 Octobre 1923, acceptation du plan et du devis d'établissement d'un Monument aux Morts sur la Commune. «...Coût total, 8 800 frs, qui seront honorés comme suit: 2 920 frs de souscription publique, 2 394 frs d'excédents de recette de 1921, 2 400 frs d'attribution préfectorale, et 1 086 frs d'emprunt...».

Le 11 Novembre 1923, paiement d'une créance de 500 frs au profit de Mr Dusfour, qui assure la livraison du courrier en camionnette.

Le 23 Janvier 1924, un avis favorable est apporté à l'enquête sur la concession de la Coopérative Électrique.

Le 9 Mars 1923, le factage des dépêches et des appels téléphoniques est accordé à Joseph Bouguette pour 350 frs, contre Louis Rodier (qui demande 400 frs).

Le 6 Avril 1924, la Préfecture retoque le plan de financement du Monument aux Morts... La solution d'un emprunt est retenue, et effective quelques semaines plus tard: 7 000 frs. contracté auprès de la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse (à 7,7% pendant 15 ans), et remboursé (681,37 fr./an) grâce à une augmentation de 0,30 fr. des centimes additionnels locaux.

Le même jour, un profond désaccord se fait jour entre le Conseil Municipal et le Percepteur qui vient en Mairie sans prévenir qui que ce soit...

En effet, l'état actuel des choses est absolument intolérable. Le Percepteur ne préviens de son arrivée que la veille parfois le jour même, et encore n'aime-t-il pas que cela soit affiché, puisqu'il n'envoie plus l'affiche Davis. Dans ces conditions, il est absolument impossible aux gens de compagny environnantes de rencontrer le Percepteur. D'où retard, complications de toutes sortes.

En présence de cette situation le Conseil prie Monsieur le Préfet pour qu'il interrogeaient immédiatement auprès du Percepteur afin d'obtenir une prompte solution. Le Conseil tient le vœu que le Percepteur vienne constamment par exemple le 1^{er} vendredi ou le 1^{er} mardi de chaque mois, peu importe son choix. Tout le monde connaîtrait ainsi son travail suffisamment à l'avance.

Le même jour, le Conseil acte la perception des droits de location des places lors des marchés:

«...1 fr par voiture à 4 roues de moins de 16 m² (2 frs au delà),
0,75 fr par voiture à 2 roues de moins de 12 m² (1 fr au delà),
0,25 fr par bête de trait,
0,15 fr par chèvre, porc, mouton,
0,25 fr par table,
0,20 fr par échoppe.

La perception des droits sera effectuée par le garde-champêtre qui versera chaque mois le produit de la recette dans la caisse municipale...».

Le 6 Juillet 1924, il y a urgence à réaliser la finalisation des installations électriques, par l'achat de 27 ampoules et de 3 prises auprès de Mr Vareilhes, un installateur d'Aspiran qui s'engage à remplacer gratuitement pendant 2 ans toute pièce qui se révélerait défectueuse...

Dans le détail: - 3 ampoules dans l'école des garçons,

- 2 ampoules dans l'école des filles,
- 5 ampoules dans le logement de l'instituteur (+ 1 prise)
- 5 ampoules dans le logement de l'institutrice (+ 1 prise),
- 1 ampoule dans la salle de la Mairie (+ 1 prise),
- 6 ampoules dans le presbytère,
- 5 ampoules dans l'église.

Le 24 Août 1924, décès du prêtre caussenard qui avait (mal!) vécu la séparation de l'Église et de l'État, Élysée Rouquette. Une plaque émaillée en son honneur sera fixée sur la stèle érigée dans le cimetière au décès de Jean-Joachim Vareilhes en 1871.

Le 30 Novembre 1924, «... dans un souci d'économie...», la liste d'assistance aux vieillards est passée au peigne fin, et deux d'entre elles sont radiées:

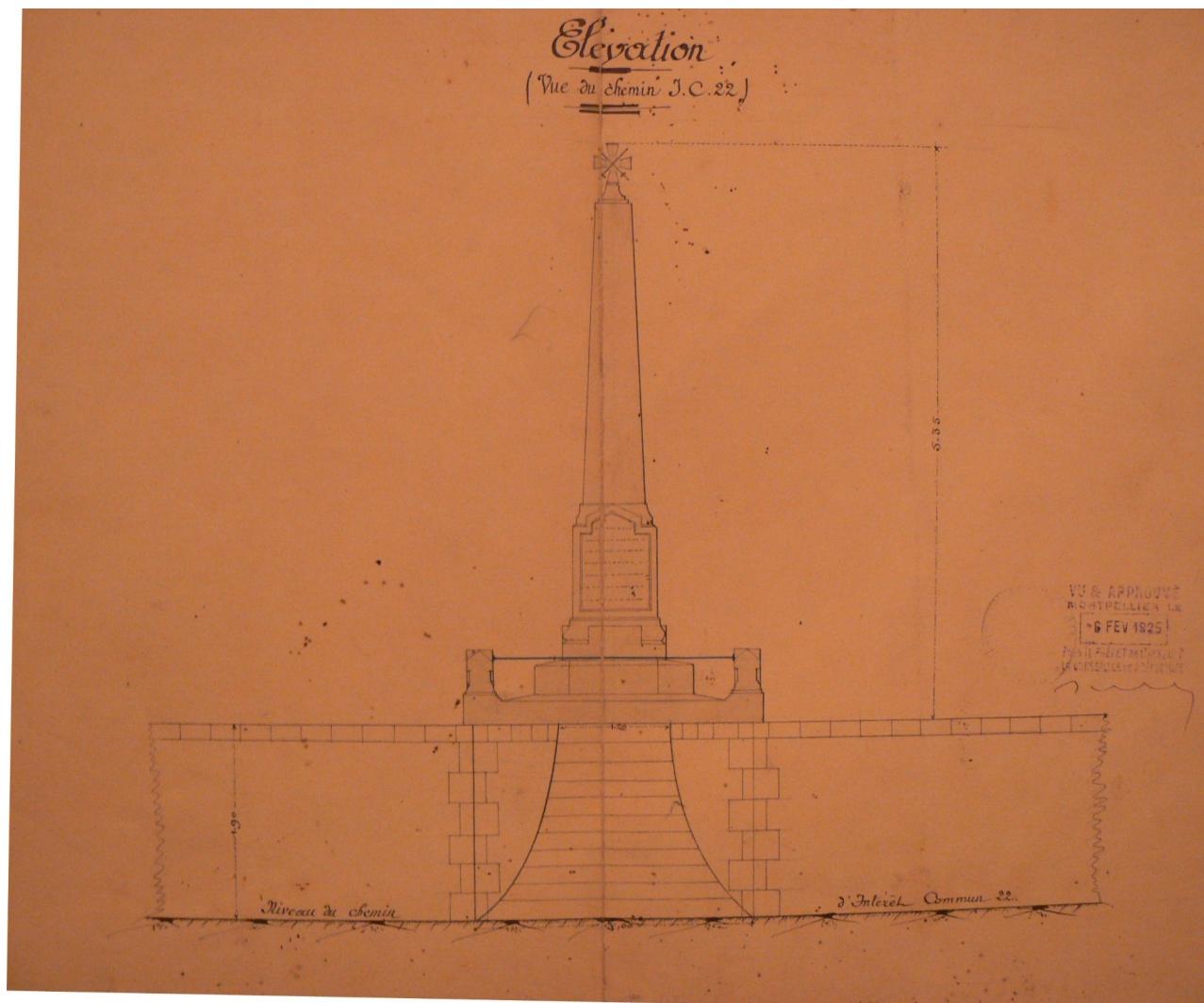
- Irma Vareilhes, veuve de Frédéric Dusfour qui, à 68 ans occupe un emploi de bonne payé 100 frs/mois, avec le gîte et le couvert gratuits.

- Marguerite Dusfour, veuve de Etienne Dusfour, qui habite Souchou avec sa fille, laquelle travaille, et dont un fils Paul, agriculteur, récolte plus de 300 hl de vin/an qu'il vend, un autre de ses fils étant garde républicain.

Le 21 Décembre 1924, achat de lampes électriques de réserve, pour 116 frs.

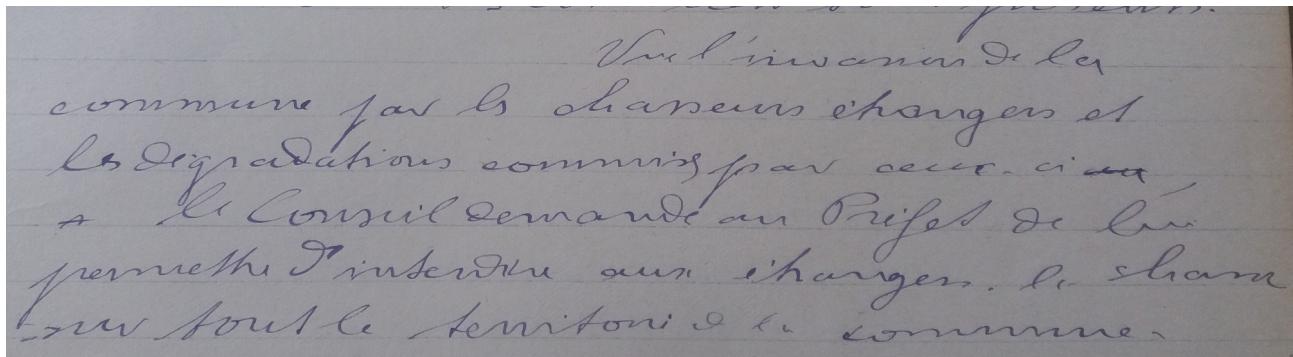
Le 5 Février 1925, suite à l'emprunt de 1 400 000 frs lancé par la Coopérative d'Électricité, et garanti par toutes les communes connectées, le Conseil Municipal caussenard garantit un versement de 2 230 frs/an pendant 25 ans.

Le 6 Février 1925, le projet de Monument aux Morts est adopté par la Préfecture de l'Hérault et sa réalisation confiée, après adjudication publique, à l'entreprise de Mr Gourdon: le monument est construit dans la foulée.



Le 17 Mai 1925, suite aux élections du dimanche précédent, élection d'un nouveau Maire (Joseph Vareilhes, un grand-oncle de Jean-Pierre et Patrick Alibert), l'adjoint restant Jean Vialla.

Le même jour, le Conseil répond aux inquiétudes des caussenards concernant les étrangers qui viennent chasser sur le territoire de la Commune, en demandant l'interdiction de leur venue sur le territoire de la Commune...



Le 1er Août 1925, installation d'un nouvel instituteur, Mr Noël Cazes.

Le 2 Novembre 1925, le Conseil se fait le porte-parole des caussenards qui réclament des venues plus régulières et prévisibles du percepteur:

- tous les mois pour le paiement régulier des retraites et pensions,
- trois fois par an (en Mars, Juillet et Octobre) pour le recouvrement des impôts.

Le même jour, le Conseil note un déficit dans les prévisions financières de construction du Monument aux Morts: les crédits prévus étant de 8 920 frs, le coût final se monte à 9 466 frs... D'où un déficit de 546 frs qui sera en partie comblé par l'affectation des restes non utilisés du budget 1925 (460 frs). Les 86 frs manquants seront épousés grâce à un généreux caussenard, donateur anonyme.

Le même jour, l'allocation «famille nombreuse» est portée à 180 frs/an. (première bénéficiaire, la famille Capelli). Il est de plus décidé de payer l'hospitalisation de Berthe Dusfour à l'hôpital suburbain de Montpellier, dans le Centre du radium, et de voter une subvention de 50 frs en faveur de l'Office Départemental des Mutilés et des Veuves de Guerre.

Le 11 Novembre 1925, le Monument aux Morts est officiellement inauguré par le Maire, Joseph Vareilhes. Il porte les noms des «Morts pour la France», nés ou domiciliés sur la Commune... Il est cependant très incomplet: sur le marbre ne sont inscrits que 17 noms (dont un doublon: le même «Poilu» répertorié sous son prénom officiel, puis sous son prénom d'usage). Or 20 caussenards d'origine et 5 nés ailleurs mais résidant au Causse sont passés de vie à trépas lors de cette guerre !

Le 6 Janvier 1926, la facture d'électricité pour l'éclairage public et les locaux municipaux s'élève pour l'année 1925 à 2 027,50 frs. Le Conseil Municipal, trouvant la note trop salée, demande à la Coopérative d'Electricité une modification de l'éclairage public afin de diminuer ses dépenses.

Mme le Maire expose que la dépense d'électricité pour l'éclairage des rues du Caissé lui paraît excessive. Il résulte, en effet, des factures de la coopérative que la dépense d'éclairage pour l'année 1925, s'élève à la somme de 3027 F. 55., la Coopérative ayant appliqué, à partir du 1^{er} juillet, un index économique majorant le prix des lampes de 50 bougies de 30 francs par ampoule par lampe.

Il résulte, les membres présents, estiment que le budget de la commune ne peut supporter une pareille dépense, et l'incident de demander à la Coopérative d'électricité de remplacer toutes les lampes de 50 bougies, éclairant les rues du Caissé, par des lampes de 25 bougies -

Le 7 Février 1926, «match retour» de 1924 pour le factage des dépêches et des appels téléphoniques entre Joseph Bougette et Joseph Rodier... Cette fois-ci, c'est Joseph Rodier qui l'emporte (380 francs contre 389 francs).

Le 9 Mai 1926, annulation d'une créance concernant la boulangerie municipale:

Le Maire attire l'attention du Conseil sur une avance de mille francs faite en 1915, à la boulangerie municipale, pour achat de farine, et portée depuis cette date, sur le budget communal, comme somme à recouvrer. Il expose que d'après les renseignements qu'il a pu recueillir, cette somme a été remployée au paiement du salaire de l'ouvrier boulanger et de la rendeuse de pain de la boulangerie municipale -

Le Conseil, où l'expose le M^e Maire, Considérant que cette somme de 1000 francs n'est pas recouvrable, décide à l'unanimité les membres présents l'annulation de cette somme.

Le 18 Juillet 1926, les deux écoles caussenardes ne comptant plus que 29 élèves en tout, la Préfecture demande la fusion des deux classes en une seule classe mixte. Le même jour, Berthe Dusfour, jeune fille traitée durant 2 mois dans le Centre du radium (hôpital suburbain de Montpellier) est ramenée chez ses parents, et subventionnée comme incurable par le Bureau de Bienfaisance.

Le 24 Juillet 1926, l'adjudication des herbages communaux est «.. adjugée au 3^{ème} feu à Désiré Coulet, de Conquête pour la somme de 395 francs/an pendant 3 ans.».

Le 1er Octobre 1926, une nouvelle institutrice, Melle Emma Roucaïrol.

Le 26 Novembre 1926, un titre de rente de 35 francs, au profit de l'ancienne Fabrique paroissiale, qui devait le matérialiser par des messes, est transféré à l'Association Diocésaine de Montpellier «...le Bureau de Bienfaisance ne pouvant assurer lui-même directement l'exécution des messes...».

suivante :

Considérant qu'il a été attribué au bureau de bienfaisance la cause de la Seille, un titre de rente de 35^{fr}. - 3% n° 435.447., provenant de la fondation de messes de l'ancienne fabrique.

Considérant que le bureau ne peut assurer directement lui-même l'exécution de la charge de messe que ce titre représente ;

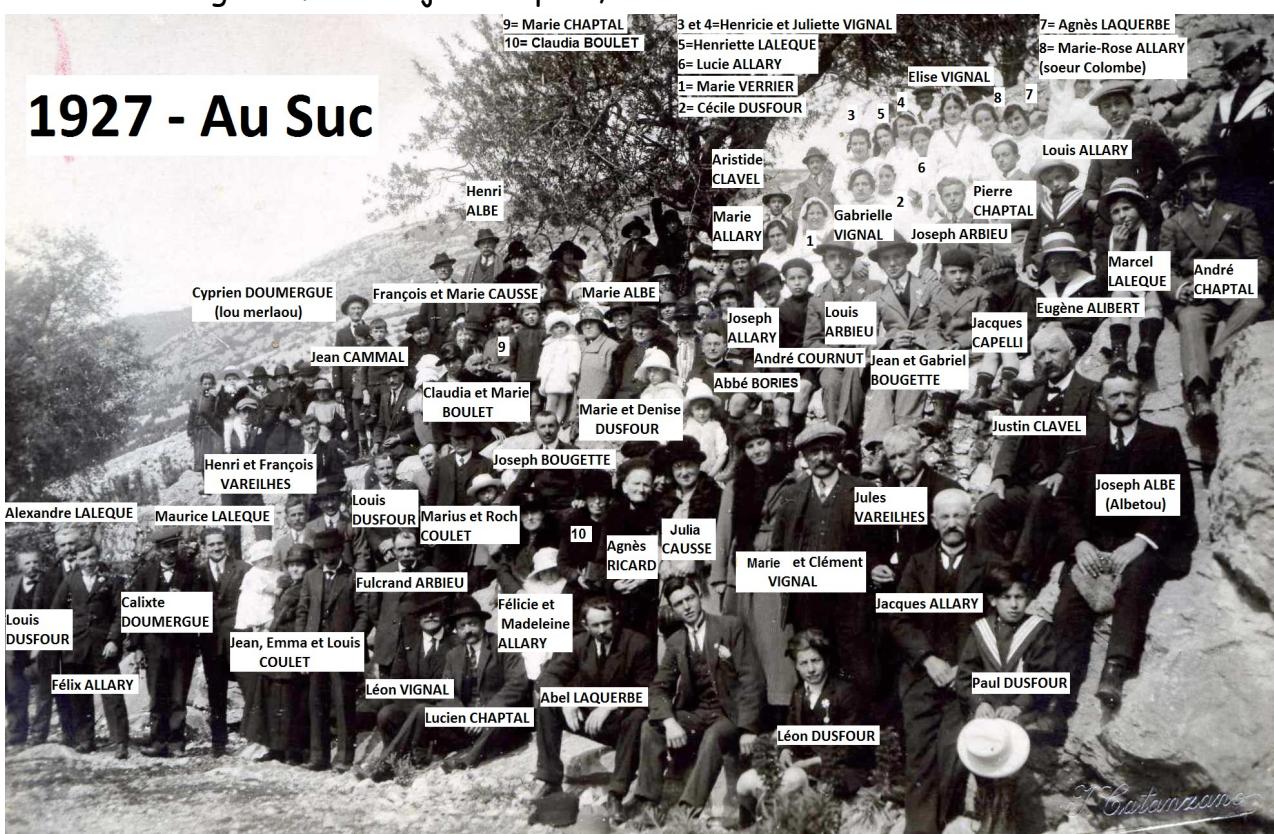
Considérant d'autre part qu'il est officiellement reconnu que l'association Diocésaine est un organisme régulièrement qualifié pour recevoir les fonds destinés à la célébration des services religieux et pour assurer cette célébration.

Considérant qu'une association Diocésaine régulièrement constituée existe et fonctionne dans la Diocèse de Montpellier.

La Commission, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Le titre de rente 3% n° 435.447. de 35^{fr}. sera remis à l'association Diocésaine du Diocèse de Montpellier, qui aura, par contre l'obligation d'assurer la charge de messes que ce titre était destiné à remplir.

En 1927 comme tous les ans, le pèlerinage caussenard des paroissiens à Notre-Dame du Suc se fait traditionnellement le jour de la Saint-Marc (le 25 Avril 1927). Il est suivi par une foule de fidèles qui vont faire le trajet à pied. Après les célébrations, et la montée vers le chemin de croix (ou la statue de la Vierge pour les plus motivés), ce sera le repas tiré du sac, et la photo-souvenir. Dans l'après-midi, le retour au village se fera toujours à pied, évidemment !



Le 1er Mai 1927, «...de grosses réparations dans les locaux de la Mairie et de l'École ont nécessité que les enfants ont dû, en attendant la remise en état des locaux scolaires être logés dans l'école des filles, local trop exigu pour les recevoir tous dignement...». Et de réclamer alors un secours d'urgence auprès de la Commission Départementale, les finances de la Commune «... étant obérées par deux emprunts, contractés l'un pour l'éclairage électrique, l'autre pour l'érection du Monument aux Morts de la guerre...».

Le même jour, le Maire soulève le premier problème caussenard concernant la circulation automobile: la sortie du chemin n° 22, côté Saint-Martin de Londres (actuellement l'extrémité de la Grand-Rue au débouché sur la D 122), à angle droit, sans visibilité, avec une «...circulation très intense...» (sic !) cause de nombreux accidents! Et de réclamer la création d'un «garage» (on dirait maintenant un créneau de croisement).

M^re Maire expose que :

- 1^e le chemin I.C. 22, où la sortie sur Causse de la Selle ; est très étroit et bifurque sur St-Martin de Londres, presque à angle droit
- 2^e que à cause des maisons, la visibilité à cet endroit est presque nulle ;
- 3^e que depuis la construction du garage sur l'Herault et de l'armé électrique au Moulin de Bertrand, la circulation en général, et celle des automobiles en particulier est très intense sur le chemin I.C. 22,
- 4^e Que de nombreuses collisions de voitures se sont produites, à cause de l'étroitesse de la route et l'insuffisante visibilité aux portes du village ;
- 5^e M^re Maire estime que l'élargissement du chemin par la démolition des maisons serait très onéreux et ne lui paraît pas opportune ; mais il est d'avis que l'état actuel pourrait être amélioré en ménageant un garage à la sortie de la maison Clauzel-Taliquet.

En conséquence, il propose au Conseil Municipal de demander au service compétent l'étude et la construction de un garage à l'assemblée municipale partage la manière de voir de M^re Maire et prie M^re Grifel de vouloir faire procéder à un projet de garage sur le I.C. 22, à la sortie du village, vers St-Martin de Londres aux abords de la maison Clauzel-Taliquet.

Le 25 Septembre 1927, les travaux au groupe scolaire se montant à 14 000 frs pour une subvention Départementale de 8 000 frs, le Conseil délibère sur un emprunt de 6 000 frs en 12 actions de 500 frs à 8%, remboursables en 12 ans (796 frs /an) grâce à une imposition annuelle exceptionnelle de 38 centimes additionnels.

Le même jour, l'adjudication des-dits travaux est fixée au 15 Janvier 1928.

Le 23 Octobre 1927, la Coopérative d'Électricité relève ses tarifs de 23 cts/Kwh, et de 25 cts/an pour la location des compteurs.

Le 1er Janvier 1928, une nouvelle institutrice, Melle Marthe Alengrin.

Le 5 Février 1928, l'adjudication pour l'allumage de l'éclairage public, le remplacement des ampoules défectueuses, et le remontage de l'horloge municipale est octroyé pour 2 ans à Victor Séneray (le grand-père de Claude) pour 250 frs/an. Le même jour, une subvention de 100 frs est accordée à la commune de Roquebilières (Alpes-Maritimes), dévastée par des éboulements, suite à de violentes intempéries.

Le 25 Mars 1928, une Séance Extraordinaire du Conseil Municipal est consacrée au budget, car des erreurs manifestes ont été constatées dans les comptes du Receveur:

- il manque un restant à recouvrer de 29 frs,
- on note 60 frs de dégrèvements non déduits,
- enfin, il manque 561 frs de recettes, «...résultant d'omissions...» (*sic!*)

Le 27 Mai 1928, la Commune souscrit un contrat d'assurance auprès de la compagnie «La Paix», pour «la protection du garde-champêtre communal, sa responsabilité étant engagée dans les accidents provenant des édifices communaux».

Le 16 Septembre 1928, le Conseil approuve l'idée d'une location des locaux de l'ancienne école des filles, «suite à la fusion des deux écoles en une seule».